

Manent Roger

12

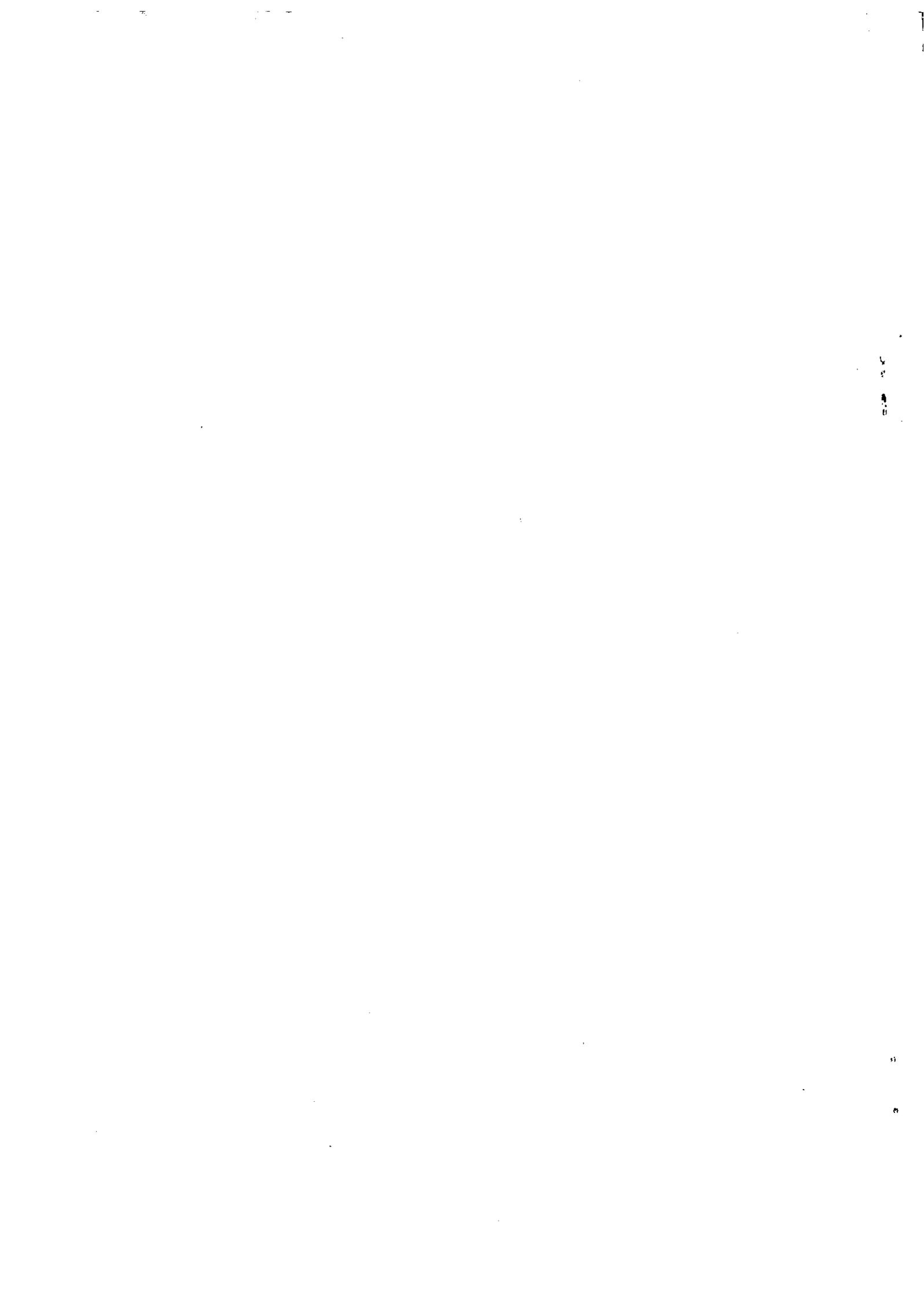
# LE PETIT CORPATUS



BEAUFIN, LE PIC DU FARAUD et L'ENTREE DU LAC DU SAUTET.

JANVIER 1992

**N° 110**



AVEC NOS MEILLEURS VOEUX

Comme de coutume, la Rédaction du PETIT CORPATUS , vous souhaite ainsi qu'a tous les vôtres, une bonne et heureuse année.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU

le Lundi 27 Janvier 1992, à 20 H30.

Présents: Mmes Arlette GONTARD, Josette JOURDAN, Juliette ARBOUET, Solange BALMET, Mignonne PELLISSIER, Mathilde MARY, Madeleine ROCHAS, Gisèle ROUX , Mauricette FRACOU.

Mr Michel PEROT.

Excusés : Mmes Juliette SAVIGNON, Marie-Jeanne GUEYDAN. Mr Roger RIVIERE.

La présidente accueille les participants, les remercie de leur présence et donne le compte-rendu moral de l'année 1991.

Principale activité: LE PETIT CORPATUS : 219 abonnés.

La dactylographie est assurée par: Marie-France FLORENCE, Mauricette FRANCOU, Joëlle SAMBAIN, Gisèle ROUX, etc...

Le tirage est Effectué par: Solange BALMET et Gisèle ROUX.

et l'agrafage par les dames citées plus haut, plus Mme Josette NOEL, Anna DUMAS et Mr Pierre CHARLES.

La distribution est faite par les mêmes personnes.

Participe à la rédaction: Mme Juliette ARBOUET, Mrs Jean GUEYDAN et Hervé FERRIERE.

La présidente adresse ses sincères remerciements à tous, ainsi qu'aux animateurs et aux résidents de la ROSERAIE, qui préparent les étiquettes d'envoi à l'atelier d'informatique.

Le photocopieur a été racheté par GESTETNER et remplacé par un plus performant, sous contrat de location. La reprise versée par GESTETNER a permis de rembourser le prêt en cours au CREDIT AGRICOLE.

10 Associations utilisent actuellement le photocopieur et paient en Juillet et Janvier, les copies effectuées au prix de 0.50 F l'une.

Le 25 MAI, l'Association a participé à la vente de brioches pour l'Association ESPOIR, Comité départemental de Lutte contre le Cancer. Le bénéfice de cette Vente s'élève à : 17.590 F.

La sortie annuelle a eu lieu, le mercredi 5 Juin, une quarantaine de personnes y ont participé , elles ont visité l'ABBAYE de BOSCODON et effectué le tour du LAC de SERRE-PONCON.

COURS de COUTURE: 3 séances de 10 ont eu lieu pendant les 1er, 2eme et 4eme trimestres

Une visite commentée de CORPS, a été effectuée en AOUT, avec 40 participants.

PROJETS POUR 1992

LE PETIT CORPATUS : tarif pour l'année, porté à,  
70 F pour les Numéros distribués à CORPS,  
95 F pour les Numéros envoyés par la Poste.

Nous remercions les lecteurs pour leur fidélité et leur demandons de nous renouveler leur confiance. Ils trouveront dans ce Numéro un bulletin d'adhésion à découper et à renvoyer avec le chèque correspondant à leur abonnement. Ce Numéro étant le dernier de l'abonnement 1991.

Sortie annuelle en Juin.

Envoi des notes généalogiques de Mr Jean GUEYDAN, aux personnes qui en font la demande.

L'Assemblée Générale se termine par le partage de la galette des ROIS et le verre de l'amitié.

Pour l'association Culture et Loisirs de l'Obiou,

la Présidente : Gisèle ROUX

COMPTE D'EXPLOITATION 1991



recettes

Abonnement PETIT CORPATUS + divers	20.048.55
Photocopies	13.792.00
"    à encaisser	27.841.50
Subvention de la MAIRIE	2.000.00
Rachat du Photocopieur	28.000.27
<del>Bricoches</del> ESPOIR	16.330.00
Sortie à BOSCODON	1.290.00
Versement (livret) pour facture pour la ROUMANIE	<u>3.000.00</u>
TOTAL	<u>112.302.32</u>

dépenses

Contrat GESTETNER	25.702.98
Factures " Papier	18.931.57
Frais généraux Timbres, etc...	2.273.80
"    "    Divers	2.743.92
Facture Seringues pour la ROUMANIE	3.000.00
Abonnement à GRENOBLE ISERE ROUMANIE	200.00
Remboursement Prêt Crédit Agricole	15.845.83
Echéances " " "	3.958.65
Chèque Association ESPOIR	16.330.00
Sortie BOSCODON	<u>1.290</u>
TOTAL	<u>90.276.75</u>

EXCEDENT 22.025.57 F

Reste à encaisser: 27.841.50

EN Dépot pour la ROUMANIE : 4.045 F

Compte-rendu financier donné par la trésorière: Arlette GONTARD

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal  
du 20 Décembre 1991.

Présents: Mrs CARDIN, PELLISSIER, CORBY, BERNARD, GUEYDAN, NEBON, GONSOLIN.

Mmes MOUSSIER, MONIER, ROUX.

Représentée: Mme FRANCOU.

Absents: Mrs REYNIER, BOULANGER, BLANC. Mme BONDARNAUD.

Secrétaire de Mairie: Mme PEROT.

ORDRE DU JOUR: COMPTE ADMINISTRATIF.

AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE.

Compte Administratif:

Monsieur le Maire propose le Vote

POUR: II Voix. Voté à l'unanimité.

Zone Artisanale:

Mr le Maire propose de reporter ce débat, vu le nombre restreint des membres du Conseil Municipal, dû aux routes enneigées.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 24 Janvier 1992.

Présents: Mrs CARDIN, PELLISSIER, CORBY, GUEYDAN, NEBON, REYNIER, GONSOLIN, BLANC,  
BOULANGER.

Mmes BONDARNAUD, MOUSSIER, ROUX.

Représentés: Mr BERNARD. Mmes MONIER, FRANCOU.

Secrétaire de Mairie: Mme PEROT.

I) BUDGET ANNEXE CONCERNANT LE RESEAU D'EAU GERE PAR LES COLLECTIVITES LOCALES.

Suite à une lettre adressée par la préfecture aux Mairies, demandant que soit fourni un budget annexe pour la gestion de l'eau et de l'assainissement, les recettes devant équilibrer les dépenses. Il ressort que les dépenses:

Annuités + réparations s'élèvent à 283.986.54

les sommes encaissées à 211.632.70

il manquerait 72.353.84

soit plus de 30%

Mr le Maire propose de répartir cette augmentation sur 2 ans, soit 15 % en 1992 et 15 % en 1993, qui donnerait le prix de 4 F le M3. Le montant des subventions étant basée sur le prix de l'eau cela augmenterait ainsi les subventions, concernant les réseaux d'eau et d'assainissement.

Si les travaux d'assainissement se réalisent, la taxe perçue serait de 4 F le M3 d'eau.

Suite à une réclamation de tous les Maires du CANTON, le projet de budget annexe a été reporter en 1993, par le Préfet de l'Isère.

Mr le Maire propose de maintenir l'inscription pour le programme d'assainissement car les listes d'attente sont longues(3 ans).

Il est demandé de connaître la situation financière de la Commune,avant d'engager de nouvelles dépenses.Mr le Maire répond que cette étude est en cours.

Ces propositions sont soumises au vote:

VOTE: POUR à l'unanimité à condition que la taxe d'assainissement ne soit perçue que si les travaux sont entièrement réalisés.

## 2) PERIMETRE DE PROTECTIONS DES SOURCES.

Pour éviter la pollution des sources d'alimentation en eau potable,des Mathieux, de Boustigue et du Coin,il serait souhaitable de prendre une D.U.P pour les terrains proches des captages,et de donner la maîtrise au Conseil Général ou à un cabinet privé.Pour le Conseil Général il y a 4 ans d'attente,aussi Mr le Maire propose de lancer un appel d'offres aux Cabinets privés et de faire ces travaux en commun avec LA SALETTE.

Subventions possibles:30.000 F par captage et 50 % du montant des terrains et des clôtures .

## 3)Remboursement des repas de la Cantine.

Chaque commune prend en charge une participation du prix des repas des enfants empruntant le ramassage scolaire.Pour la Commune de CORPS, la participation serait de II.184 F. Accepté à l'unanimité.

## 4)Visite de sécurité des écoles.

Suite à la visite et au rapport de Mr PLANTIER,du service Départemental d'incendie il est demandé certains aménagements,des classes maternelles et primaires.

Mr le Maire propose de demander un devis et de prévoir rapidement l'achat d'une grande échelle et la révision des extincteurs.

## 5)Classe de Neige (échange avec PLOUEC DU TRIEUX)

Cet échange aura lieu du 27 Janvier au 7 Février,39 enfants de PLOUEC du TRIEUX et 6 accompagnateurs seront reçus dans les familles et profiteront avec les 29 élèves des Cours de CE2,CMI et CM2 d'une classe de Neige,mise au point et encadrée par la directrice Mme SAUDET - SICARD et François MEI.

Information sur l'E.M.A.L.A (Equipe mobile d'animation et de liaison Académique)

La participation du S.I.V.O.M a été de 42 F par enfant;SOIT 42 X 74 = 3.108 F concernant essentiellement les transports.

## 7) Délibération à prendre à l'intention de la Fédération Nationale des Maires Ruraux. Adopté à l'unanimité.

## 8) ZONE ARTISANALE..

Il serait nécessaire d'agrandir les ateliers de la Z.A mais les propositions de rachat par leS.M.I.M.E ,laisserait une SOMME de 416.000 F environ.Le Conseil Municipal souhaite que la dette soit complètement effacer,Mr le MAIRE demande qu'une délibération soit prise pour démarrer rapidement les travaux. Une révision de l'estimation des Domaines est demandé .

Le Conseil Municipal est d'accord pour que les travaux commencent,mais désire

une renégociation de la vente avec le S.M.I.M.E.

9) Mme BONDARNAUD demande la création d'une Commission restreinte des Finances, pour élaborer le Budget.

Mr le Maire répond que tous les conseillers qui le désirent, peuvent en faire en faire partie et demande, que ceux qui veulent y participer se prononcent? Un seul ne souhaite pas en faire partie, tous les autres seront membres de cette Commission.

le comité de Rédaction:

J.ARBOUT - G.ROUX

---

### SKI ET DANSE POUR LES BRETONS

Dans le cadre du jumelage, les classes de CMI et CM2 de PLOUEC DU TRIEUX ( côte d'Armor ) sont actuellement les hôtes des Corpatus. Encadrés par Mme Jeanine MARAIS et M. André PHILIP, instituteurs et MARYSE, ISABELLE et DENIS accompagnateurs, les enfants bénéficient de visites et de ski, dans le cadre d'un programme mis au point par Mme Christine SICARD, directrice d'école primaire.

Ils skient à Super-Dévoluy, avec les enfants des classes de Corps du cours élémentaire 2° année et cours moyen 1er et 2° années encadrés par F.MEI, et ils profitent de la neige, sous un magnifique soleil.

Samedi soir, ils étaient tous réunis avec leur famille d'accueil à la salle polyvalente du village de vacances, pour une soirée très animée, qui permettait aux 65 enfants de cet échange d'utiliser la piste de danse, après les pistes de ski.

---

### CLUB DU 3ème AGE

Résultat du concours de belote, du 2 Novembre 1991

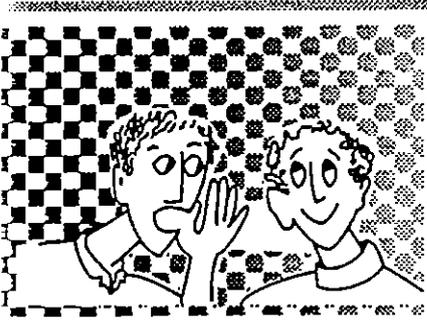
- 1er prix : 1/2 agneau gigot - Mme Rochas, Mme Gontard
- 2° " 1/2 agneau épaule M. Savoye et Karine Martinelli
- 3° " 2 repas chez M. Delas, M. Davin et M. Tozzi
- 4° " 2 repas chez M. Jourdan : Mary Léon et Mary Didier
- 5° " 2 bons essence de IooF M. Pra et Ginette Bouvier
- 6° " 2 lapins Mms Martinelli et Martinelli
- 7° " 2 appareils photo : M. Delor et Pierre Charles
- 8° " 2 lots pin's M. Charles M. Charles
- 9° " 2 lots pantoufles : M. Garaud Mme Garaud
- 10° " 2 bons repas " les touristes " M. Dedaele et Pom

etc...etc...tous les concurrents ont été récompensés.

---

### PEDICURE

LA Pédicure sera présente ,salle de la MAIRIE, le jeudi 20 Février de 13 H 30 à 17 H 30. Prière de s'inscrire en Mairie ou chez: Gisèle ROUX ,tel:76 30 01 08.



## Déclaration des revenus de 1991

### ▲ Faut-il faire une déclaration si l'on n'est pas imposable ?

Vous avez intérêt à remplir une déclaration même si vous n'êtes pas imposable car, dans ce cas, le service des impôts vous enverra un avis de non imposition indispensable pour certaines démarches administratives ultérieures pour bénéficier d'exonérations diverses (redevance télévision, taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation d'assurance maladie, contribution sociale généralisée...).

### ▲ Que faut-il faire en cas de décès de l'un des époux en 1991 ?

Il faut faire une déclaration des revenus imposables du ménage jusqu'au jour du décès (dans les 6 mois du décès) et une déclaration des revenus perçus par le conjoint survivant du jour du décès jusqu'au 31 décembre 1991 (à la date normale : février).

### ▲ Où doit être déposée la déclaration ?

Elle doit être déposée au Centre des Impôts à l'adresse mentionnée sur la déclaration, même si on a changé de domicile en 1991.

### ▲ Remplir soigneusement les rubriques suivantes :

*Etat-civil* : vérifier que la date de naissance y figure pour pouvoir éventuellement bénéficier d'un abattement.

*Adresse* : préciser éventuellement le changement d'adresse.

*Situation de famille* : cette rubrique permet d'établir le nombre de parts et éventuellement de bénéficier d'atténuations d'impôt. Pour les personnes seules qui ont des enfants mariés ou majeurs, ou mineurs imposés distinctement, ne pas omettre de cocher la case E.

*Charges ouvrant droit à déduction* : le montant de rachats de cotisations de retraite (régime de base et complémentaire) doit être porté à la rubrique "déductions diverses".

*Charges ouvrant droit à réduction d'impôt* : y reporter les sommes versées à une aide à domicile pour les personnes âgées de plus de 70 ans et, pour les couples mariés, les dépenses d'hébergement en long séjour ou en section de cure médicale pour l'un des conjoints âgé de plus de 70 ans.

## Revenus imposables

- ◆ Pensions, rentes, allocations de vieillesse ou d'invalidité.
- ◆ Majoration pour conjoint à charge.
- ◆ Salaires.
- ◆ Allocations du régime d'assurance chômage et du régime de solidarité, allocation de pré-retraite.
- ◆ Pensions et rentes alimentaires.

- ◆ Rentes viagères à titre gratuit ou à titre onéreux pour un certain pourcentage variable selon l'âge à l'entrée en jouissance.
- ◆ L'indemnité de départ en retraite ou en pré-retraite pour la partie dépassant 20.000 F. (en cas de départ volontaire).
- ◆ L'indemnité viagère de départ



## Revenus non imposables

- ◆ Allocation de logement.
- ◆ Pensions de retraite des régimes de sécurité sociale ne dépassant pas 15 305 F. pour l'année 1991, si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas 36 812,50 F. pour une personne seule et 64 435 F. pour un couple.
- ◆ Allocation Supplémentaire du Fonds National de Solidarité.
- ◆ Bonification ou majoration des pensions pour les personnes ayant eu ou élevé au moins 3 enfants.
- ◆ Majoration pour tierce personne.
- ◆ Pensions militaires d'invalidité, pensions de victime de guerre, retraite du combattant.
- ◆ Indemnités journalières perçues en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

### *Il faut savoir que :*

- ▲ certaines pensions alimentaires n'ont pas à être déclarées :
  - ◆ les sommes versées par les enfants ou petits-enfants en paiement du complément du prix de journée en hébergement collectif
  - ◆ les avantages en nature (logement, nourriture), pour une somme forfaitaire de 15 900 F. en 1991, reçus par une personne âgée de plus de 75 ans qui a vécu sous le toit d'un contribuable (autre qu'un descendant) et a un revenu net imposable (après abattements) qui ne dépasse pas 36 955 F. en 1991, pour une personne seule et 64 690 F. pour un couple
- ▲ certaines dépenses liées à l'habitation principale ouvrent droit sous certaines conditions à des réductions d'impôt : les intérêts d'emprunt, les dépenses de ravalement, les dépenses de grosses réparations, d'isolation thermique et de régulation de chauffage.

à découper, à remplir et à retourner à :

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU A CORPS . ANNEE 1992

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CI-joint 1 chèque de:.....

à l'ordre de L'ASSOCIATION CULTURE et LOISIRS de L'OBIOU à CORPS pour  
la carte de membre, donnant droit à l'abonnement au "PETIT CORPATUS" soit:  
70 F pour les Numéros distribués à CORPS,  
95 F pour les Numéros envoyés par la Poste. (Rayer la mention inutile)  
à faire parvenir à: Mme Arlette GONTARD, Montée des FOSSES, 38970 CORPS .

Il est aussi possible de prendre la carte de membre, soit:  
à la bibliothèque, chez Mme Arlette GONTARD ou chez Mme Gisèle ROUX, le CLICHE.

## T R A D I T I O N : UNE JOYEUSE SAINTE-AGATHE

Samedi avec un léger retard, une trentaine de dames de CORPS et des environs, se sont retrouvées au NOUVEL HOTEL pour fêter la Sainte-Agathe leur patronne. Elles ont apprécié le délicieux repas préparé et servi par Nicole PELLISSIER et son équipe et l'animation de Bena ACHIM et Marcelle SALMON, prieuses 1992.

Pour 1993, Mesdames Hélène POUX-PARIS et Véronique DUMAS ONT été désignées, elles auront la charge d'organiser la prochaine Ste-Agathe, mais toutes ces dames ont promis d'être au rendez-vous.

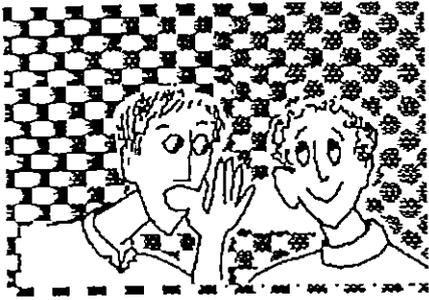


---

POUR RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT

COUPON A DECOUPER

VOIR AU DOS DE CETTE FEUILLE...



# Impôts sur les revenus de 1991

(Les personnes âgées et leurs familles).

Vous vivez chez vous ou chez vos enfants ou encore en établissement. Quelles dépenses peuvent entraîner pour vous une réduction d'impôt ? Vous engagez des dépenses, vos enfants ou petits-enfants vous aident à y faire face : quels sont vos droits et ceux de vos descendants ? Que peuvent-ils déduire de leurs revenus ? Que devez-vous déclarer ?

## Réductions d'impôt pour les personnes âgées

### Dépenses d'aide à domicile

◆ Les personnes âgées de plus de 70 ans (ou titulaires de la carte d'invalidité), résidant chez elles ou chez leurs enfants ou petits-enfants peuvent obtenir une réduction d'impôt égale à 25 % des sommes versées pour la rémunération d'une aide à domicile. Ces dépenses sont retenues dans la limite annuelle de 13 000 F. (soit une réduction maximum de 3 250 F.).

◆ Pour bénéficier de la réduction il n'est pas nécessaire d'être l'employeur et il suffit pour les couples mariés que l'un des conjoints remplisse les conditions d'âge ou d'invalidité.

\* \* \* \* \*

### Dépenses d'hébergement

◆ La même réduction d'impôt est ouverte aux couples mariés pour les dépenses entraînées par l'un des conjoints âgé de plus de 70 ans dans un établissement de long séjour ou une section de cure médicale (en maison de retraite ou logement-foyer médicalisés).

En cas de décès d'un des conjoints, le conjoint survivant continue de bénéficier de la réduction d'impôt pour la période allant de la date du décès au 31 décembre de l'année en cours et pour l'année suivante.

◆ Les couples mariés qui, au cours de l'année 1991 ont eu à la fois des frais d'aide à domicile et des frais d'hébergement peuvent cumuler les deux réductions d'impôt (soit au maximum 6 500 F.).



## Déductions de dépenses pour les familles

### Accueil ou aide d'un ascendant

♦ Lorsque le contribuable accueille chez lui un ascendant en ligne directe (ni frères et soeurs, ni collatéraux), il est possible, sous certaines conditions de déduire certaines dépenses :

- si la personne âgée vit chez le contribuable et bénéficie d'un revenu net imposable ne dépassant pas en 1991 : 36 955 F. pour une personne seule et 64 690 F. pour un couple, le contribuable peut déduire de son revenu une somme forfaitaire correspondant au logement et à la nourriture soit 15 900 F. en 1991 sans qu'il soit nécessaire de justifier ces dépenses

- si le contribuable estime insuffisante cette évaluation forfaitaire il a la possibilité de déduire le montant des dépenses réellement engagées mais il doit en apporter la preuve (factures, fiches de paie...).

Il en est de même lorsque l'ascendant ne vivant pas sous le toit du contribuable, ce dernier lui apporte une aide.

> Dans ces deux cas, la personne âgée doit déclarer les sommes déduites par le contribuable (sauf l'aide au paiement du prix de journée en hébergement).

### Accueil d'une personne de plus de 75 ans

♦ Lorsque le contribuable accueille à son domicile une personne âgée de plus de 75 ans autre qu'un ascendant en ligne directe :

- il peut déduire le forfait logement-nourriture de 15 900 F. en 1991 à condition que les revenus nets imposables de la personne âgée ne dépassent pas 36 955 F. pour une personne seule et 64 690 F. pour un couple.

La personne âgée accueillie n'a pas à le déclarer.

- si la personne âgée est titulaire de la **carte d'invalidité**, le contribuable peut choisir entre la déduction du forfait logement-nourriture ou considérer la personne âgée à sa charge et obtenir une part supplémentaire pour le calcul de l'impôt. Mais dans ce cas le contribuable doit ajouter à ses revenus ceux de la personne âgée.

\*\*\*\*\*

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Dans le but de répondre au mieux à la demande de ses abonnés et à titre d'essai

### NOUVEL HORAIRE à partir du Samedi 29 FEVRIER

le jeudi de 10 h à midi

le samedi de 10 h à midi et de 16 H à 17 H.

Tarif des Abonnements: Enfants : 30 F - étudiants et retraités : 35 F

Adultes : 45 F

### 3° AGE - ASSEMBLE GENERALE DU CLUB

#### LE BUREAU REELU A L'UNANIMITE

Le samedi 25 Janvier, le Club du 3° âge a réuni tous ses membres pour son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue dans la salle du Club.

Une soixantaine de personnes étaient présentes et ont écouté avec attention le compte-rendu moral donné par Mme Mignonne Pellissier, présidente.

Les activités de 1991, étaient nombreuses et variées : rencontre avec le Club de St. Firmin pour le tirage des rois et pour une dégustation de bugnes; Février : Cirque de Moscou, loto entre adhérents; Avril : séjour à BENIDORM en Espagne. Concours de belote à St. Firmin; Mai : concours de pétanque à Corps avec le Club de St. Firmin. Sortie à Saint-Nazaire en royan, promenade en bateau. Juin : concours de pétanque et repas à Valbonnais. Juillet : vente de brioches et pain de campagne. 4 Août : kermesse annuelle. 25 Août sortie à la Grave et montée en téléphérique aux glaciers de la Meije. Septembre: séjour à Sainte-Maxime. Octobre: spectacle " la vie en rose " à Pont-de-Beauvoisin. Novembre : concours de belote et repas à Chauffayer. Décembre : arbre de Noël à la maison de retraite.

Toutes ces sorties ont rassemblé à chaque fois, une cinquantaine de personnes.

Il est rappelé les membres décédés durant cette année: M. Théo Schaller. Mme Yvonne Garcin. M. Ernest Andrieux, et y sont associées les personnes ayant perdu un de leur proche.

Mme Solange Balmet, trésorière, donnait le bilan financier, avec un solde positif, reflétant la bonne gestion du Club.

Suite à la démission de Mme Suzon Gonzalez, du poste de secrétaire adjointe, Mme Suzette Garaud était élue.

Le bureau composé de : Présidente Mme Mignonne Pellissier, vice présidents: Mme Maurycette Francou, et M. Paul Davin. trésorière Mme Solange Balmet; trésorière adjointe Mme Madeleine Abert; secrétaire Mme Marie Bernard; secrétaire adjointe Mme Suzette Garaud; animatrices Mmes M. Mary, R. Biau, M-J Gueydan, G. Roux, C. Galvain, M. Girard, P. Jambon, R. Ruty, M. Mesquida, animateurs M. J.L. Veyssières; A. Tozzi, P. Charles a été reconduit à l'unanimité et les comptes approuvés par toute l'assemblée.

PROJETS - La présidente faisait part des projets pour 1992: voyages, sorties et animations diverses, dont le 15° anniversaire du Club.

Mme Gisèle Roux, adjointe félicitait le bureau pour la vitalité du Club et sa participation dans d'autres associations: culture et loisirs de l'Obiou, A.D.M.R. etc...

Un apéritif auquel avait été convié le conseil Municipal et les commerçants, clôturait cette assemblée générale puis tous se retrouvaient ensuite à l'hôtel de la Poste pour déguster l'excellent repas présidé par le Dr Gérard Cardin, Maire, et préparé et servi par Gilbert et Christiane Delas et leur équipe.

# CONSEIL EUROPEEN DE MAASTRICHT

## UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

*Le Conseil européen de Maastricht est d'une importance capitale pour l'avenir de l'Europe. Il devrait, en effet, permettre à la Communauté d'accomplir une avancée décisive vers l'Europe politique et vers plus de démocratie dans ses institutions.*

*Le Conseil de Maastricht a été activement préparé depuis janvier 1991 par des conférences intergouvernementales portant sur l'Union politique et sur l'Union économique et monétaire.*

*La Présidence néerlandaise a rédigé, suite aux Conférences intergouvernementales, les articles du traité sur l'UEM. Un consensus semble acquis sur de nombreux points; certains devront néanmoins être tranchés lors du Conseil européen de Maastricht. La présente note résume les principaux éléments de la situation à la date du 1er décembre.*

Niels Thögersen  
Directeur de l'Information

### I. Principes généraux sur lesquels existe un consensus

- Instaurer une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des Etats membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte et en libre concurrence;
- fixer des taux de change entre les monnaies des Etats membres conduisant à l'instauration d'une monnaie unique, l'écu;
- définir et conduire une politique monétaire et de change unique dont l'objectif principal est d'assurer la stabilité des prix et, sans préjudice de ces objectifs, de soutenir la politique économique générale dans la Communauté;
- instituer un système européen de Banques centrales (SEBC) dont la mission fondamentale est de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire de la Communauté.

### II. La politique économique

Un consensus existe sur les trois points ci-dessous :

#### 1. Le renforcement de la coordination des politiques économiques par :

- des orientations pluriannuelles discutées au niveau du Conseil européen;
- une surveillance multifatérale renforcée;

- des recommandations aux Etats membres dont les politiques économiques ne sont pas compatibles avec les orientations pluriannuelles. Ces recommandations peuvent être rendues publiques.

#### 2. Eviter les déficits publics excessifs par les moyens suivants :

- le refus du financement monétaire des déficits par la Banque centrale européenne et les Banques centrales nationales;
- le refus d'assistance automatique de la Communauté à l'Etat membre en déficit;
- la détermination d'un déficit excessif. Il repose sur un équilibre entre un jugement politique sur l'appréciation de la politique globale suivie et sur des critères objectifs (un ratio déficit/PIB supérieur à 3 % et une réduction de la dette publique, requise si celle-ci est supérieure à 60 % du produit national brut).

#### 3. Des sanctions

Si l'Etat membre ne fait pas les efforts nécessaires, des mesures peuvent être prises à son encontre :

- obligation pour l'Etat membre d'informer le public en cas d'émission d'obligations, invitation à la BEI de revoir sa politique de prêts à l'égard de cet Etat, amendes, dépôts ne portant pas intérêts.

## Conseil européen de Maastricht (suite)

### Questions devant faire l'objet d'un débat au Conseil européen :

- Quelles mesures prendre pour assurer la cohésion économique et sociale en fonction des progrès de l'intégration économique et monétaire ?
- Etablissement d'un mécanisme de soutien financier spécial vis-à-vis des Etats membres face à un choc économique échappant à leur contrôle.

### III. La politique monétaire

Un consensus général existe sur la politique monétaire et sur le statut du SEBC. Ce dernier sera composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des Banques centrales des Etats membres.

Toutefois, quelques questions restent à discuter : la formulation des orientations de la politique de change, le régime de propriété des réserves au SEBC et le rôle de la surveillance « prudentielle » des institutions financières.

### IV. Les différentes phases de l'UEM

Trois phases ont été fixées pour parvenir à l'UEM.

#### Phase I

Son objectif est d'accroître les performances économiques en renforçant la coordination des politiques économiques et monétaires dans le cadre institutionnel existant. Elle a effectivement démarré le 1er juillet 1990. Dans cette phase, des programmes de convergence des économies des Etats membres sont engagés dans le cadre de la surveillance multilatérale.

#### Phase II

1. Un accord existe pour que la deuxième phase commence le 1er janvier 1994. Un Institut monétaire européen (IME) sera créé. La mission de cet Institut sera essentiellement de renforcer la coopération entre les Banques centrales, d'encourager la coordination des politiques monétaires des Etats membres en vue d'assurer la stabilité des prix, de superviser le fonctionnement du Système monétaire européen et de préparer la troisième phase. L'IME disparaîtra à la naissance du SEBC en phase III.

2. L'écu : il est admis que l'écu sera maintenu tel qu'il est défini actuellement avec son panier de monnaies («gel du panier», il n'y aura pas de «hard Ecu»).

3. Il est également admis que presque toutes les mesures d'Union économique prévues pour la phase III s'appliqueront en phase II.

#### Phase III

Cette phase verra le passage à des parités monétaires irrévocablement fixées et l'attribution aux institutions commu-

nautaires de toutes les compétences économiques et monétaires prévues par l'UEM.

Elle sera marquée par l'adoption d'une monnaie unique.

### Procédure prévue pour le passage à la phase III :

#### Principes généraux

La Commission et l'IME feront rapport au Conseil, au plus tard le 31 décembre 1996, sur l'état d'accomplissement par les Etats membres, de leurs obligations pour la réalisation de l'UEM. Sur la base de ce rapport, le Conseil statuant sur proposition (ou recommandation de la Commission) évaluera quels Etats membres remplissent les conditions nécessaires et transmettra ses conclusions au Conseil européen qui consultera le Parlement européen. Sur la base des recommandations du Conseil et de l'avis du Parlement européen, le Conseil européen évaluera s'il convient que la Communauté entre dans la troisième phase et formule des conclusions sur la date d'entrée en vigueur de celle-ci. Des dérogations pourront être accordées à certains Etats membres.

#### Points à discuter

Le principal débat porte sur l'existence d'une clause générale permettant à certains Etats membres de ne pas s'engager en phase III (clause «opting out») comme le souhaite la Grande-Bretagne.

Il devra être tranché à Maastricht, ainsi que celui de savoir quel est le nombre minimum d'Etats membres disposés et aptes à passer en phase III pour que ce passage puisse effectivement s'accomplir. En faut-il sept ou huit ?

### V. Aspects institutionnels

Aspects institutionnels principaux qui ressortent du projet de traité néerlandais et dont quelques-uns doivent encore faire l'objet d'un accord sur certains points :

Le Conseil européen jouera un rôle important pour la définition des orientations de politique économique et le jugement politique conditionnant le passage à la phase III.

Un rôle important est attribué au Parlement européen. Pour les actes législatifs, le choix entre consultation et coopération reste ouvert. Il est consulté ou informé au sujet de la plupart des actes exécutifs importants.

Le rôle traditionnel de la Commission (droit d'initiative exclusif) est maintenu avec deux exceptions :

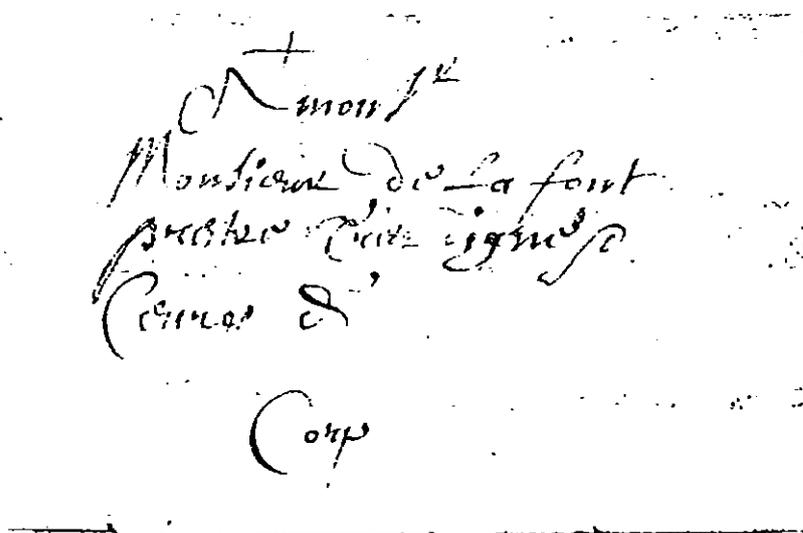
- Le choix entre une proposition ou une recommandation subsiste, entre autres, dans les décisions dans lesquelles intervient le Conseil européen.
- Le droit d'initiative devrait être partagé dans le domaine monétaire avec l'IME et la BCE.

P E T I T E   H I S T O I R E   D E   L A   P O S T E   A   C O R P S

=====

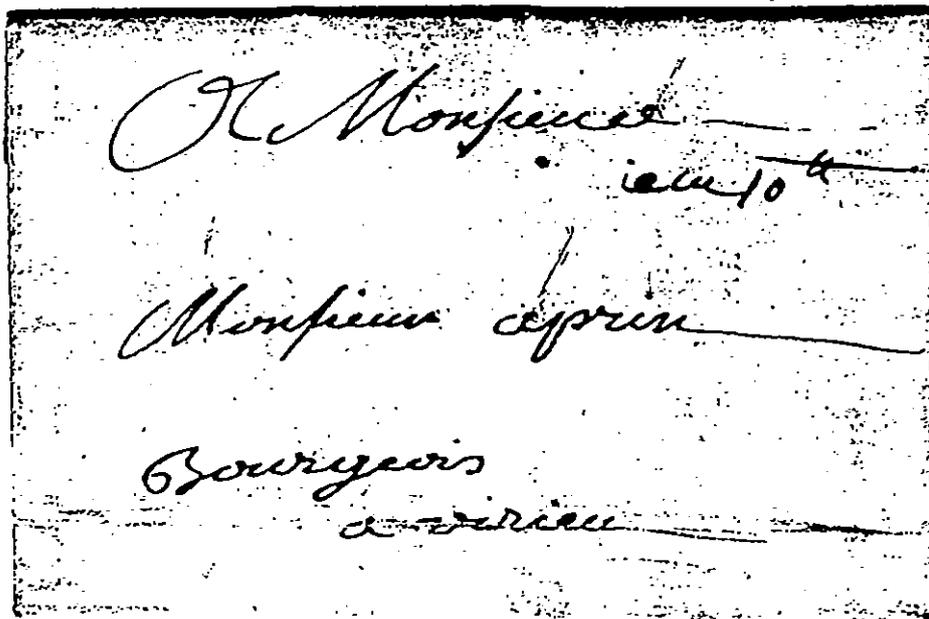
Sous l'Ancien Régime, au 16ème siècle, le courrier était rare et son transport rudimentaire. La lettre était alors généralement pliée en quatre et fermée par un cachet de cire. Le nom du bureau d'origine de la lettre est inscrit au recto de la lettre, de la main du facteur.

La première lettre que je connaisse, de cette époque et à ce type, est une lettre de 1647, adressée au Curé de CORPS de l'époque, (nom...) et sur laquelle celui-ci a, semble-t-il, effectué un recensement de la population, avec le nombre des familles protestantes de CORPS, ayant émigré en Allemagne à la suite de l'Abrogation de l'Edit de NANTES. Cette lettre fait partie des archives conservées à la Mairie.



Sous l'Ancien Régime, le Département de l'Isère comprenait 27 Bureaux de Poste qui se décomposaient en 19 Bureaux de Direction et 8 Bureaux de Distribution.

CORPS, en 1777, était Bureau de Distribution, relevant de la Direction de GRENOBLE.



Lettre de 1778

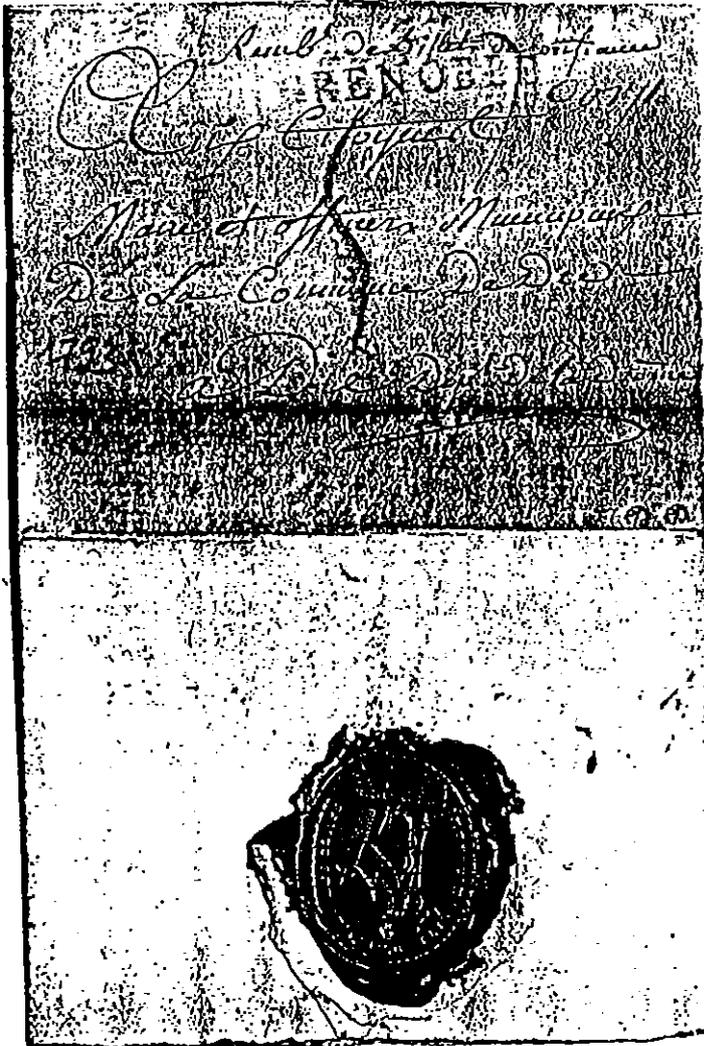
Sur cette lettre partie de CORPS en 1778, 26 septembre, pour VIRIEU sur BOURBRE, "reçu 10 sols", écrit de la main du postier, à côté de l'adresse du destinataire.

Ces Bureaux de Distribution étaient implantés sur les grands axes routiers où les diligences des Postes aux chevaux assuraient, relais après relais, un service régulier.

CORPS était alors sur la route N°49 de PARIS à DIGNE.

Le 26 Février 1790, le Département de l'Isère est constitué. En effet, pour unifier les multiples circonscriptions administratives du Royaume, l'Assemblée Constituante a décidé de le diviser en départements. Le Département de l'Isère prend alors le N° 37 dans la nomenclature postale.

A partir du 1er Janvier 1792, on rencontre des lettres avec un cachet postal à numéro, sur lequel il y a le N° 37 du Département et le nom de la ville Bureau de Direction.



377 Cachet Postal  
GRENOBLE Port dû  
du Bureau de  
Direction de GRENOBLE  
CORPS en manuscrit de la  
main du facteur

Sceau de la Mairie  
d'ASPRES LES CORPS

Il s'agit d'un Remboursement d'un Billet de Confiance émis par la Commune d'ASPRES LES CORPS et adressé à la Municipalité de DIE. Le Texte au dos de la lettre est :

"Citoyens,, nous vous faisons passer c'y inclus la somme de 2 livres, en billets nationaux, en remboursement des billets de confiance émis par notre commune. Nous sommes avec fraternité

Signé : MAIRE

Enfin, le 1er Nivose de l'An 12 (1804) le Bureau de Distribution de CORPS est élevé au rang de Bureau de Direction. Il est à signaler que le terme de "Direction" a été utilisé pour la première fois par l'Administration des Postes lors de l'élévation de la Direction de CORPS en Bureau de plein exercice. A l'époque le Canton avait 5 700 habitants,, mais le Dévoluy, Saint-Firmin et Saint-Bonnet dépendaient du Bureau de CORPS.

Il existe alors trois types de Cachets Postaux :

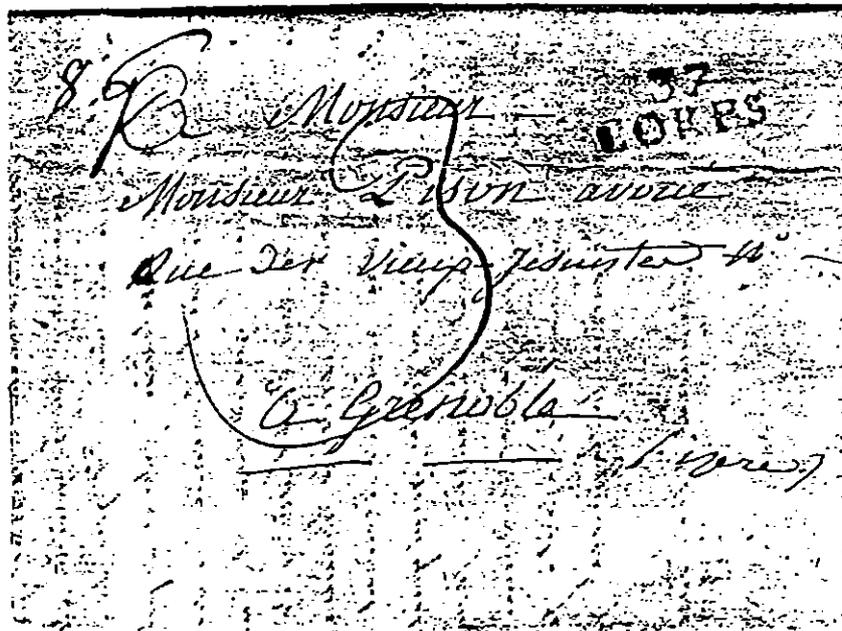
le : Port-Dû

le : Port Payé

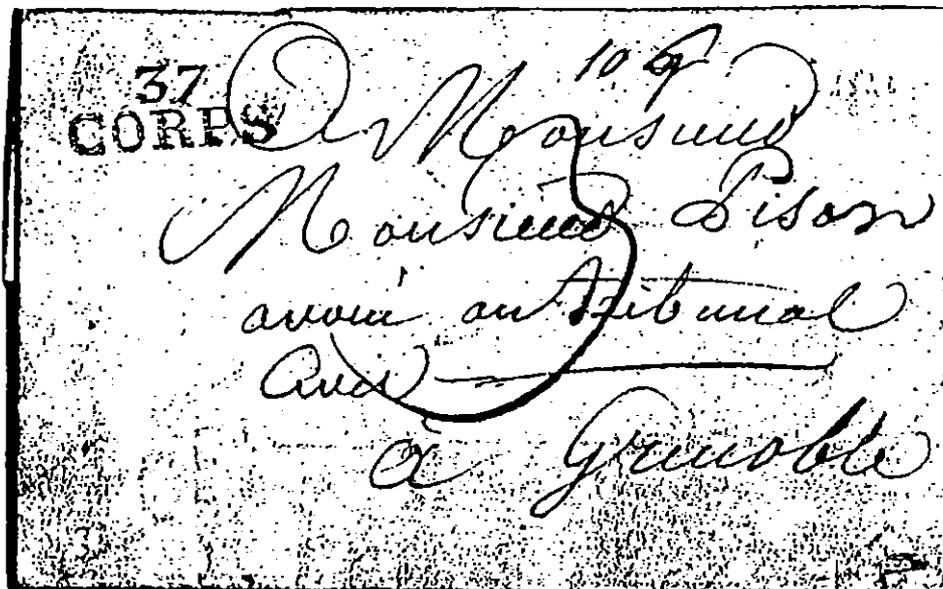
les: Déboursés

I ) LE PORT DU : Le destinataire paie le port de la lettre.  
C'était l'usage. Le contraire aurait été considéré à l'époque comme un manque d'éducation. Pour CORPS,, deux types de Port-Dû existent.

37 - 22 mm - utilisé de 1804 à 1820  
CORPS.



37 - 26 mm - utilisé de 1811 à 1829  
CORPS.



On trouve inscrit à la plume le montant de la taxe qui sera acquittée par le destinataire.



3 ) LES DEBOURSES : Ce sont des marques très rares. Le distributeur n'a pu trouver le destinataire de la lettre et il n'a donc pu percevoir la taxe due.

Débours de CORPS inconnue à son adresse. (manuscrit).

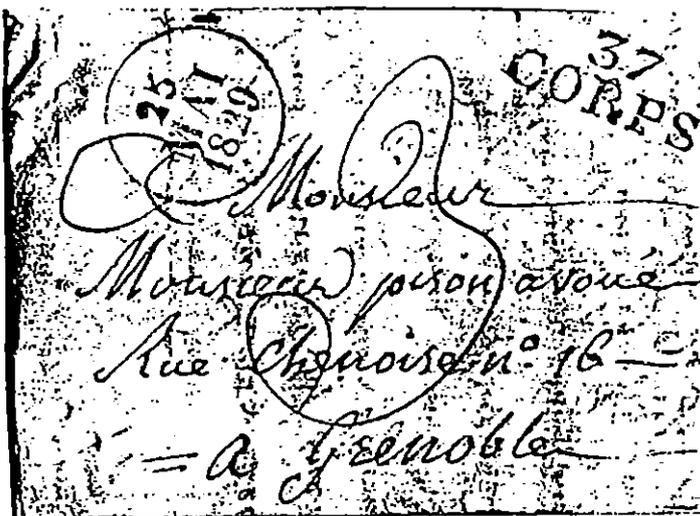
DEB 37 - 21 mm - de I819

CORPS

DEB 37 - 25 mm - de I828 - I831

CORPS

A partir de I803, apparaît un nouveau type de cachet, dit Bloc-Dateur, obligatoire au verso des lettres en I826, puis aussi au recto des lettres en I828.



Port-Dû de CORPS  
Type - 26 mm -(dernière  
année d'utilisation)  
avec Bloc-Dateur  
25 mai I829

A SUIVRE...

## SAINT PIERRE

### 1<sup>er</sup> Patron de la paroisse de Corps

Sur l'un des vitraux qui ornent notre église, St Pierre est représenté le corps drapé dans une tunique bleu lavande, tenant dans la main gauche une grosse clef symbole, qui pour les chrétiens ouvre le paradis céleste, séjour de Dieu, des bienheureux après leur mort.

Pierre Simon (tel est son nom) est né à Betsaïde au bord du lac de Tibériade en Israël. Là, il travaille comme pêcheur parmi le petit peuple de pauvres et souvent méprisés.

Son frère André et lui-même sont les amis de Jacques et Jean fils de Zébédée. Marié à une femme de Capharnaüm, ville de Galilée, cité très commerçante où d'après l'évangile l'arrivée de Jésus provoqua beaucoup de confusion; vers 28 il quitte tout pour suivre Jésus, qui lui apprend à devenir "pêcheur d'hommes". Jésus qu'il a reconnu comme "le fils de dieu" l'appelle Pierre le "roc" sur lequel sera bâtie l'église.

Choisi par Jésus comme le chef des 12 apôtres assis à la même table, partageant le même repas, il trahira pourtant son ami au moment de son arrestation. Trois fois il reniera Jésus lors de sa passion et de sa mort, puis s'en repentira.

Ayant reçu l'esprit et sachant que son maître est "vivant" à jamais, il connaîtra au service de l'église les pires difficultés. Considéré comme premier pape entre (64 et 67) et selon les actes des apôtres, Pierre exerce une autorité supérieure dans l'église de Jérusalem et se montre préoccupé de l'expansion de l'église dans le monde.

A Rome où il s'installe il rédige une lettre à tous les chrétiens. C'est la première "épître de Pierre" et fait écrire par Marc "la bonne nouvelle" qu'il a reçue de Jésus. Ce sera l'évangile de St Marc.

Sa primauté dans le collège apostolique que lui reconnaissent les évangiles survécut à la mort de Jésus.

Il meurt martyr, crucifié à Rome sous Néron, bien connu par ses atrocités, responsable de la mort de Britannicus, d'Agrippine sa mère, d'Octavie et de Sénèque ainsi que de la persécution des chrétiens après l'incendie de Rome.

Les fouilles entreprises sous la basilique vaticane emplacement présumé de son tombeau n'ont apporté aucun résultat.

L'histoire de Corps écrite par Mr Gueydan et Mr Durand, revue par P.A. Martinez missionnaire de Notre Dame de La Salette au cours de l'année 1976, publiée dans le journal du comité d'expansion Sud-Est comprenant les cantons de Corps, La Mure, Valbonnais précise que St Eldrade est reconnu le fondateur de la paroisse de Corps mais que son église est dédiée à St Pierre.

St Pierre est donc depuis les temps les plus anciens, le 1er patron de la paroisse de Corps.

Rappeler l'histoire du St patron de mon village sans y associer le fête religieuse célébrée en son honneur et "la vogue" qui portent son nom, ce serait reléguer aux oubliettes un passé très cher à plusieurs générations de Corpatus.

La fête de la St Pierre fixée le 29 juin, célébrée généralement le 1er dimanche de Juillet était jusqu'à la 2e guerre mondiale, la plus grande distraction de l'année. Les enfants en rêvaient d'une année à l'autre.

Pour les adultes c'étaient la perspective de quelques jours de détente, le plaisir de se retrouver en famille, de revoir des amis éloignés, d'échanger de bons souvenirs.

Dans la campagne, jardins, champs étaient ensemencés. IL fallait attendre que sainfoin, fenasse, brome, soient bien murs avant de terminer la fenaison. Donc le travail ralentissait et le village changeait de rythme.

Le samedi, veille du grand jour, il y avait grand branle-bas dans chaque maison occupée par des paysans artisans et commerçants. Village ou la famille, les relations de voisinage, la solidarité étaient toujours aussi fortes, pour mettre au monde un veau, tuer le cochon, soigner un malade, habiller et veiller un mort, préparer la fête. Très tôt le matin les hommes nettoyaient étables et écuries, faisaient la litière aux bêtes, s'appliquaient à rendre nettes places et rues. Chacun balayait devant sa porte les traces de fumier paille et foin, lavait les rigoles à grande eau. De la grange il fallait descendre la nourriture du bétail pour le lendemain car les troupeaux n'iraient pas au pâturage. Les bergers auraient "quartier libre".

Charrettes et tombereaux regagnaient leur hangar. Rien ne devait encombrer la voie publique devenue libre pour les organisateurs promeneurs et visiteurs. Certains hommes avaient encore le souci

d'étriller, brosser chevaux et mulets choisis pour participer au "jeu de l'anneau", astiquer les selles à dame qui seraient montées par de belles amazones.

Les enfants comptaient bien obtenir "une grosse pièce" pour monter sur les manèges, déguster la barbe à papa, acheter pétards et confettis serpentins, ne rechignaient pas devant la besogne.

Ils entassaient les bûches près des poêles et fourneaux afin que les ménagères aient leur provision sous la main. Puis ils piquaient un plongeon dans des baquets en bois servant de baignoires, car c'était pour eux le jour de la grande lessive !

Dans les cuisines les femmes s'activaient à pétrir le bon pain de froment, tartes et pognes de toutes sortes destinées à être cuits au four chauffé au bois de Mr Marin, Blanchard, Delor, Francou.

Ça ne manquait pas de pittoresque de les voir défiler dans les rues portant leurs corbeilles sur la tête et "tolons" sous les bras.

Le moment était venu aussi d'établir le menu, vrai régal de tous les convives :

Tête de veau à la vinaigrette

Tourte du pays

Gigot d'agneau accompagné de pommes terre "rate" ou

Roti de veau dans le rognon (qui fournissait un jus excellent pour accommoder l'oseille)

Salade de pays

Avec le lait, le beurre, la crème fournis par les vaches "fraîches de veau" le repas se terminait par :

Fromage à la crème

Beignets et oeufs à la neige

Tartes et pognes

Evidemment ce repas délicieux et copieux ne pouvait être arrosé que du bon vin rouge de 11° de Combelissant ou de la Malenne ainsi que du rosé et vin blanc de l'oncle Jacques et de Mr Ricard.

Le café fraîchement grillé de Melle Victorine ou de Melle Gros dont l'arôme se répandait dans les rues du village suivi d'un petit verre de "goutte ou gnôle" de première coulée étaient indispensables pour faciliter une digestion qui s'avérait un peu difficile !

Lorsque la fête de Pâques se passait "au feu" la coutume voulait qu'on arbore pour St Pierre les toilettes d'été achetées souvent le jour de la foire : chaussures neuves, costumes, robes "dernier cri" aux belles demoiselles qui assisteraient le dimanche à la grand'messe de 10 heures et le soir à leur premier bal.

La vogue marquait le meilleur moment de la jeunesse et aussi la fin. Pour les garçons l'année où ils organisaient la fête, c'était celle du passage au conseil de révision. Après ils partaient à l'armée et deviendraient des hommes. Au retour ils étaient en âge de se marier ou du moins de fréquenter sérieusement.

Le samedi après-midi non seulement ils avaient pour tâche de décorer rues et places de guirlandes multicolores mais encore de dresser le mât de cocagne à côté de la fontaine des fossés dite le barquier.

Choisi parmi un des plus beaux sapins de la forêt de la Chaboulanche, au fût très droit, équarri et ébranché sur place, il était transporté non sans peine sur un grand char jusqu'au village. Offert par la municipalité aux classards, après la fête ceux-ci le vendaient à Mr Eymard exploitant forestier. La recette servait à payer les frais engagés.

Lorsque le tronc était bien poncé au papier de verre, passé au savon puis décoré au sommet d'un drapeau tricolore, à l'aide de cordes et d'un treuil les vieux prêtaient main forte aux jeunes pour le dresser et le planter solidement. Très tôt le dimanche matin le plus hardi grimpeait au sommet du mât pour y attacher les différents prix dont le premier était un jambon. Corps possédait une fanfare dotée d'excellents musiciens.

Formés et dirigés tour à tour par Mr Espitalier, Vial, Freychet, tous les trois enfants du pays, très estimés de leurs compatriotes, malgré leurs occupations journalières ils trouvaient le moyen de consacrer une grande partie de leurs loisirs à la jeunesse désireuse d'apprendre la musique et le chant. Aussi le samedi soir pour marquer le début des festivités les musiciens coiffés de leur casquette portant fièrement chacun son instrument bien astiqué sous le bras, se rassemblaient dans leur salle de répétitions devenue aujourd'hui le siège du syndicat d'initiative.

Lorsque les trois fusées traditionnelles s'élançaient vers le ciel la fanfare prenait la tête du cortège ainsi commençait la retraite aux flambeaux.

Encadrés par les gosses du village, heureux de se rendre utiles en portant les torches, les musiciens parcouraient les rues, n'oubliant aucun quartier sous les applaudissements d'un public chaleureux. Pour être prêts archi-prêts le jour de la fête les musiciens s'entraînaient chez eux après leur travail. Peu de maisons étaient pourvues d'un poste de radio et encore moins de télévision à cette époque, alors parents et enfants les écoutaient

en prenant le frais assis devant leur porte. Dans mon quartier j'en connaissais 8, de vrais as en la matière! Arthur et Frédéric jouaient du piston, Pierre et son frère de la trompette, Charlot de la clarinette, Maurice du saxo, le plus âgé Albert et son fils André du trombone. Personne se plaignait qu'ils faisaient trop de bruit ou qu'ils empêchaient quelqu'un de dormir. Au contraire filles et garçons s'amusaient à fredonner les airs de leur prochain concert. Si par hasard "un canard" s'envolait les gosses riaient aux éclats et criaient pan! pan! pan!

Lorsque 11 heures s'égrenaient au clocher du village et que la retraite aux flambeaux prenait fin, personne traînait dans les rues ni aux terrasses des cafés. Tout le monde rentrait pour dormir. La journée suivante serait chargée. Il faudrait être en pleine forme!

Au matin du grand jour, la fanfare donnait l'aubade à Mr Peytard Adolphe maire qui accueillait les musiciens du haut de son balcon place des brebis. Les derniers paresseux sortaient en vitesse de leurs lits aux accents de la Marseillaise. Les mères de famille s'empressaient de faire déjeuner et laver les enfants tout en surveillant la tête de veau qui cuisait dans un grand chaudron et donnaient un dernier coup de chiffon sur les meubles qui reluisaient. Lorsque toutes les cloches carillonnaient et dont l'écho parvenait jusqu'aux villages voisins, hommes, femmes, enfants bien endimanchés se dirigeaient vers l'église pour assister à la grand messe de 10 heures. En cours de route avaient lieu les ultimes recommandations qui parvenaient jusqu'à mes oreilles.

- Tâche de te tenir tranquille
- Une fois assis tu ne bouges plus. Ne parle pas surtout!
- Fais attention à ton costume neuf
- Oui mais maman les manches sont un peu longues!
- Ça ne fait rien. Tu vas grandir et puis ne crois pas que je vais encore t'en acheter un l'année prochaine!
- Toi ça suffit. Tu t'es suffisamment regardée dans la glace je pense. Oh ces cheveux coupés à la "ninon" quel genre!

Moi non plus je n'étais pas épargnée avant de quitter ma mère dans le tambour de l'église pour rejoindre le groupe des chanteuses elle me disait :

- Ne traîne pas après la messe. Tu sais que tu dois mettre la table. Tu sortiras la grande nappe blanche, le service et les verres à pied. Fais attention de ne rien casser. Nous serons aussi nombreux qu l'année dernière. J'arriverai un peu en retard pour dire bonjour à mes amies de Grenoble. Elles viendront goûter.

La foule se presse car les "trois coups" viennent de sonner. Dans l'église pleine à craquer où sont réunis fidèles et curieux pour la circonstance, je dois jouer des coudes pour pouvoir me frayer un passage et retrouver ma place sous la chaire près de l'harmonium où sont groupées les chanteuses. Mes camarades qui me cherchent des yeux me font un beau sourire. Elles sont drôlement contentes!

Dans le coeur en face de nous ont pris place les hommes choristes, tous pour la plupart membre de la fanfare. C'est l'abbé Fluchaire qui officie. Le voilà qui fait son entrée dans une belle chasuble brodée de fils d'or, précédé de six enfants de chœur, portant la croix, de beaux chandeliers en cuivre bien astiqués au miroir avec les cierges allumés. La chorale entonne un cantique en l'honneur du St patron qui préside la fête du haut de son vitrail. - Quelle assemblée ! Vraiment St Pierre tu peux être content. Les Corpatus sont venus nombreux te dire qu'ils t'aiment et te vénèrent! Le prêtre s'avance près de la table de communion pour bénir le pain apporté dans de belles serviettes blanches par un membre de la famille offrante. Tout à l'heure chacun en prendra un morceau et le mangera en signe du partage du pain.

La messe du commencement jusqu'à la fin est chantée en latin. Avec joie chacun s'efforce de participer. On dirait même que le soleil aujourd'hui fait resplendir avec un peu plus d'éclat le vitrail de St Pierre parmi tous les autres. Oui c'est la fête, la grande fête! Mais pour la jeunesse et les enfants comment suivre à la lettre les recommandations des parents, comment pouvoir concentrer son attention, se recueillir si longtemps un jour pareil!

- Et voilà la communion qui n'en finit pas

- Encore le tantoum ergo sacramentum et la bénédiction du saint sacrement!

- Monsieur le curé, la messe est trop longue beaucoup trop longue pour nous tous! Ne soyez pas surpris si nous prions du "fond du coeur" mais à notre manière.

- Saint Pierre fais qu'il ne pleuve pas

- Saint Pierre je veux aller au bal ce soir

- Saint Pierre tant pis aujourd'hui je puise dans mes économies

- Saint Pierre mes souliers neufs commencent déjà à me faire mal.

Je ne pourrai pas les garder toute la soirée

- Saint Pierre à midi, maman va encore me dire : "fais comme tout le monde, mange un peu de la tête de veau"

Tu sais bien que je ne l'aime pas. Après tout mes frères n'avaient pas à ma dire quand j'étais petite que c'était de la tête d'âne!

- Oh Saint Pierre tu as vu le grand jojo à côté de sa mère, qu'est ce qu'il est fier avec sa belle cravate et ses cheveux passés à la gomina. Ce n'est pas pour ça qu'il à l'air plus malin!
- Tiens Suzette a mis sa belle robe! Elle au moins est sûre de trouver un cavalier. Moi ce n'est pas certain. Pourtant je me suis bien exercée à danser avec mes camarades à la "sup". Je me suis drôlement appliquée à repasser la chemise de mon frère et son costume. Mais est-ce qu'il tiendra sa promesse, me fera-t-il danser?

Une voix me dit :

- Tu ne pries pas tu rêves! Ta mère te regarde. Surtout ne te retourne pas! Oh Saint Pierre pardonne moi! Je viens juste d'avoir 16 ans. A 16 ans, tous les jeunes gens, toutes les jeunes filles ont bien le droit de rêver.

Allez au revoir Saint Pierre. Tu me souris? Alors c'est que tu m'as compris!

L'église subitement devient déserte. Maman salue ses amies devant le bénitier. Nous sortons sous la belle lumière d'un soleil printanier exact au rendez-vous, annonciateur d'un été précoce. Déjà une foule endimanchée déferle dans les rues.

Tout à l'heure, il y aura un monde fou, car la fête de la St Pierre à Corps, attire toute la jeunesse des villages voisins de tout le canton et même de La Mure, de Mens, du Champsaur.

Beaucoup vont arriver à pieds. (Les souliers sont faits pour ça), d'autres à bicyclette (cadeaux reçus à l'occasion du certificat d'études), en voiture tirées par des chevaux avec leurs parents, certains en automobiles (oh, les veinards!) Oui, mais gare aux curieux! Quant aux derniers ils descendront du petit train.

(à suivre)

J. ARBOUET

=====

CLUB DU 3eme AGE.

Tous les membres du CLUB sont invités à participer à l'après-midi "bugnes", qui aura lieu le Jour de MARDI-GRAS, le mardi 3 MARS à 14 H 30, Salle du Club. N'oubliez pas de vous costumer. . .

Élément important dans les recettes,  
aussi ancien que l'art de la cuisine lui-même (les Grecs l'utilisaient déjà),  
le vin apporte aux plats harmonie,  
équilibre et richesse des saveurs.  
Inutile de déboucher un grand cru pour faire un bon plat,  
mais sachez qu'un mauvais vin  
éventé ou aigri ne peut donner de bons résultats.

### CARRÉ DE PORC GRAND VENEUR

(6 personnes)

1 carré de 6 côtes de porc. *Marinade* : 1 bouteille de vin rouge (Côtes-du-Rhône), thym, laurier, une dizaine de grains de poivre, 2 ou 3 baies de genévrier, 2 ou 3 clous de girofle, un filet de vinaigre. *Pour la cuisson* : 75 g de beurre ou de margarine, sel, poivre, un petit verre de cognac, 3 c à soupe de gelée de groseille, 3 c à soupe de crème fraîche.

La veille, préparez la marinade dans un récipient assez haut pour que la viande soit entièrement couverte. Plongez-la dans le vin additionné d'aromates et de vinaigre. Mettez au frais. Le lendemain, égouttez et épongez la viande. Tartinez-la de matière grasse et enfournez à four chaud préchauffé. Laissez cuire en comptant 30 mn de cuisson par livre, et en arrosant de temps en temps avec la marinade filtrée. Baissez le feu à mi-cuisson. Au moment de servir, liez la sauce avec la gelée de groseille et la crème. Servez avec de la compote d'airelles.

### JAMBON À LA BOURGUIGNONNE

(8-10 personnes)

1 petit jambon type York, de 3 kg environ. 1 douzaine de clous de girofle, sel, poivre, 3 échalotes, 1/2 l de vin rouge de Bourgogne, 5 c à soupe de gelée de groseille.

Faites cuire le jambon à l'eau légèrement salée pendant 3 h. Egouttez-le, retirez la couenne, incisez la graisse en formant des croisillons et piquez un clou de girofle à chaque intersection. Mettez le jambon dans un plat allant au four, ajoutez les échalotes pelées et coupées en deux, assaisonnez, arrosez d'un verre de vin. Enfournez à four chaud préchauffé et faites cuire pendant 30 mn en arrosant de temps en temps avec le reste du vin. En fin de cuisson, ajoutez la gelée de groseille dans la sauce.

### POULET AU VIN BLANC

(4 personnes)

1 poulet, 30 g de beurre, 2 c à soupe d'huile. 2 oignons, 200 g de champignons de couche, 1 poireau, sel, poivre, une capsule de safran, 1 gousse d'ail, 4 tomates. 3 dl de vin blanc sec (muscadet), un bouquet garni, 150 g de crème fraîche.

Coupez le poulet en morceaux. Dans une sauteuse, faites chauffer

le mélange beurre-huile; faites-y fondre les oignons, les champignons et le blanc de poireau (le tout émincé). Retirez les légumes et faites revenir à leur place les morceaux de poulet. Assaisonnez et saupoudrez de safran. Ajoutez l'ail écrasé, les tomates pelées et concassées, mouillez de vin blanc et joignez le bouquet garni. Laissez mijoter 40 mn. En fin de cuisson, retirez le poulet et liez la sauce avec la crème. Rectifiez son assaisonnement et nappez le poulet. Servez avec un riz créole.

### CRÊPES NORMANDES AUX POMMES

(pour une vingtaine de crêpes)

*Pâte* : 250 g de farine, 3 œufs, 1/2 l de lait, 75 g de sucre, une pincée de sel, 2 c à soupe de calvados, 2 ou 3 pommes selon grosseur.

Mélangez farine et œufs entiers dans une terrine. Délayez progressivement avec le lait, sucrez, salez et parfumez au calvados. Laissez reposer la pâte 1 h. Pelez et émincez les pommes, ajoutez-les dans la pâte et confectionnez les crêpes de la manière habituelle. Servez avec du sucre en poudre à volonté.

### CRÊPES BRETONNES COMPLÈTES

*Pâte* : (pour une trentaine de crêpes) : 500 g de farine de blé noir (sarrasin), 150 g de farine de froment, 1 œuf entier, 2 c à soupe d'huile, 2 c à café de sel, 1 l 1/2 d'eau. *Garniture* : (pour une crêpe) : 1/2 tranche de jambon, 1 œuf, 1 c à soupe de gruyère râpé.

Versez la farine en fontaine dans une terrine, cassez l'œuf au milieu, ajoutez l'huile et le sel. Délayez progressivement avec l'eau en battant la pâte qui doit être coulante. Laissez reposer 1 h. Faites des crêpes très fines sur une grande galettière. Quand elle est cuite d'un côté, retournez-la. Cassez un œuf dessus et étalez le blanc à la spatule sur la crêpe. Mettez tout autour de l'œuf le jambon en lamelles, puis saupoudrez de gruyère. Quand le blanc de l'œuf est pris, repliez la crêpe pour faire un carré au milieu duquel le jaune d'œuf apparaît. Servez avec sel et poivre. Accompagnez de cidre.

### BAVAOIS AU MOKA

Travaillez 4 jaunes d'œufs et 150 g de sucre en mélange moussieux. Ajoutez peu à peu 1/2 l de lait bouillant dans lequel vous aurez dissous 4 c à soupe de café soluble. Délayez ensuite 8 g de gélatine fondue au préalable dans un peu d'eau chaude, puis, hors du feu, 125 g de crème fraîche fouettée. Mélangez délicatement, versez dans un moule en couronne mouillé à l'eau froide. Faites prendre au réfrigérateur.

### SOLUTION DES JEUX

Horizontalement :

1. orang-outan - 2. sévérité - 3. ta ; rôle ; du - 4. les ; spot - 5. aloi ; âme - 6. caïd ; mer - 7. semestre - 8. soi ; an ; sot - 9. mirages : me - 10. el ; sériee.

Verticalement :

1. ostracisme - 2. réa ; la ; oïl - 3. av ; loisir - 4. néréide ; as - 5. gros ; mage - 6. oil ; amener - 7. utes ; es ; sl - té ; parts - 9. Dom ; Rome - 10. naute ; été.

# LES ACTIVITÉS SPORTIVES EN MONTAGNE

Suite du n° 109

\* \* \* \* \*

Elles exigent toutes le respect d'un certain nombre de règles communes, facteur de réussite et gage d'une meilleure sécurité.

## La recherche personnelle de l'information

Toutes les sources possibles doivent être consultées :

- sur les conditions d'accès aux activités choisies.
- sur les possibilités d'approche de ces activités selon les aptitudes de chacun.
- sur la réglementation régissant ces activités,
- sur les risques encourus
- sur les conditions météo à court et moyen terme.

## La condition physique

- elle doit être bonne.
- la consultation préalable d'un médecin est souhaitable dans la mesure où elle permet de déceler les contre-indications selon la pratique sportive envisagée.
- la préparation : footing, marche, musculation.
- l'entraînement plus spécifique doit être conçu et pratiqué en fonction des diverses techniques sportives requises.
- d'abord se «mettre en jambe» puis augmenter la durée de l'effort et les difficultés.
- l'adaptation à l'altitude varie selon chaque individu. Elle doit toujours être progressive.

## Les techniques de base

- chaque discipline sportive demande un minimum de technique (connaissance et pratique).
- le meilleur moyen de les acquérir : les écoles et centres spécialisés, les sorties en groupe sous la conduite d'instructeurs qualifiés.
- l'amélioration de la technique personnelle est le garant d'une meilleure efficacité, d'une économie d'effort et d'une plus grande sécurité.

## L'équipement en général

- deux sortes d'équipement : individuel et collectif,
- quelle que soit la discipline pratiquée, l'équipement doit être adapté à celle-ci et aux conditions les plus défavorables de la montagne : humidité, froid alternent avec chaleur et soleil avec des écarts qui ne sont pas comparables à ceux qu'on trouve en plaine; vent, précipitations etc. . .
- le matériel doit être adapté à l'activité pratiquée : il doit être en excellent état et si possible s'accompagner d'un nécessaire permettant le dépannage immédiat,
- une trousse personnelle de pharmacie est conseillée.
- des moyens de signalisation adaptés doivent être prévus : lampe, fusée, sifflet, vêtements fluorescents,
- Attention : le suréquipement en matériel sophistiqué peut donner une fausse impression de sécurité.

## **L'alimentation**

- doit être adaptée au type d'effort demandé à l'organisme : effort intense ou non, de courte ou longue durée,
- le dosage de l'alimentation est fonction de la nature du sport pratiqué, manger souvent et en petite quantité est la règle,
- *boire avant d'avoir soif, se nourrir avant d'avoir faim.*

## **Lecture de la carte-orientation**

Il s'agit d'une technique commune

à toutes les disciplines sportives en montagne :

- l'échelle des cartes à utiliser peut dépendre de l'activité et de la région considérées. Par exemple, pour la randonnée sur sentiers balisés, la carte IGN 1/50 000 peut être suffisante; hors sentiers, la carte IGN 1/25 000 devient indispensable,
  - la lecture des cartes topographiques est à la portée de tous, moyennant un petit effort initial; elle apportera, ensuite, beaucoup de satisfactions,
  - l'orientation approximative est facile à l'aide du soleil mais, pour le cas de mauvais temps, la boussole (et parfois l'altimètre) est indispensable,
  - avant le départ, se préparer chez soi par l'étude des cartes, guides et toute documentation adéquate, pour acquérir une bonne compréhension du terrain : longueur des étapes, difficultés, possibilité d'abri ou de ravitaillement. . .
  - au fur et à mesure du déplacement, identifier sommets, cols, vallées.
- En cas de changement de temps, la carte permettra de choisir le meilleur itinéraire de progression, d'échappatoire. . . ou de repli.

## **L'état d'esprit**

- connaissance de soi et de ses possibilités,
- aborder les difficultés avec humilité. Savoir renoncer,
- connaissance du milieu et respect de la nature,
- informer les parents, les amis, les gardiens de refuges, les hôteliers ou les services de secours des projets (jours, horaires prévus, itinéraires).

## **L'alarme en cas d'accident est très importante**

- voir en dernière page.

---

## **LA RANDONNEE PEDESTRE**

Présente d'autant plus de risques qu'elle est d'un abord facile et qu'elle attire un très grand nombre de pratiquants n'ayant aucune connaissance de la montagne.

### **MOYENNE MONTAGNE (cotation RI à RIII)**

#### **Risques:**

- s'égarer, surtout par temps de brouillard, de pluie ou de neige,
- glissades sur névés, pentes herbeuses, ou barres rocheuses,
- même sur terrain peu accidenté, risques de fractures, entorses, le plus souvent dues à un équipement insuffisant.

#### **Conseils :**

- *nécessite d'avoir un équipement adapté : surtout les chaussures,*
- *prévoir l'arrivée soudaine du mauvais temps et avoir dans le sac vêtements chauds et provisions,*
- *suivre les sentiers balisés, éviter les raccourcis douteux qui dégradent la montagne, respecter la nature.*

## HAUTE MONTAGNE (cotation RIV)

### Risques:

- aux risques rencontrés en moyenne montagne s'ajoutent ceux inhérents à la nature du terrain : traversées de glaciers, de névés. Les chutes de pierres fréquentes créent des difficultés supplémentaires.

### Conseils :

- une sérieuse préparation de l'itinéraire, une bonne connaissance du massif est indispensable. La randonnée en haute-montagne comporte souvent des passages nécessitant un minimum de pratique de l'alpinisme,
- un piolet pour le passage des névés et une corde d'assurage font impérativement partie de l'équipement.

## LA SPELEOLOGIE

### Risques:

- les crues des rivières souterraines peuvent être brutales,
- l'épuisement peut amener à l'hypothermie,
- chutes de pierres dans les puits, éboulis et trémies instables,
- matériel et équipement inadaptés.
- exploration dépassant les possibilités techniques et physiques des participants.

### Conseils :

- bien connaître ses limites et celles du groupe,
  - ne pas s'engager dans des explorations au-delà de ses capacités physiques et techniques.
  - se renseigner sur le régime hydraulique de la cavité et sur les conditions météorologiques. En tenir compte avant et pendant la progression,
  - communiquer à des tiers l'itinéraire et les horaires approximatifs d'entrée et de sortie de la cavité,
  - en vue d'une éventuelle attente forcée, prévoir en quantité suffisante carbure, nourriture et couvertures de survie,
  - l'accès aux entrées des grottes et des gouffres est souvent difficile en montagne. La marche d'approche comporte les mêmes risques que pour l'alpinisme et nécessite un matériel, un équipement et une technique similaires.
- La descente des canyons :** emprunte à la spéléologie et à l'alpinisme leurs techniques - mais également leurs risques - les conseils sont donc les mêmes.

## L'ALPINISME

Il se pratique dans un contexte très difficile.

Il demande de la technique, de l'expérience.

Il est fortement soumis aux variations météorologiques brutales.

Il n'y a pas toujours d'échappatoire en cas de brusques intempéries. Une course moyenne peut se transformer en une « hivernale » avec bivouac improvisé.

### Risques:

- l'alpinisme, de par sa nature, est un sport à risque, mais ce doit être un risque calculé, non une aventure,
- ce ne sont pas forcément les itinéraires de haute difficulté qui comportent le plus de risques. Ceux-ci sont parcourus par des alpinistes très expérimentés appliquant des règles de sécurité extrêmement précises,
- les itinéraires décrits dans les guides par les lettres F (facile) PD (peu difficile) et AD (assez difficile), sont attractifs, donc très fréquentés. Mais ils requièrent les mêmes règles de sécurité que celles appliquées dans les parcours de haute difficulté,
- ces itinéraires comportent des passages peu difficiles techniquement mais exposés : lignes de crête, passages d'arêtes, terrains mixtes : neige et rocher, traversées de glaciers crevassés.

### **Conseils :**

- même pour un alpiniste confirmé, l'appel à un guide professionnel peut être indispensable. Une voie PD ou AD peut être difficile à identifier. L'erreur d'itinéraire est la cause de nombreux accidents,
- connaissance parfaite des techniques de progression tous terrains et des techniques permettant de se dégager des voies surtout par mauvais temps,
- connaissance parfaite des itinéraires de descente,
- matériel adapté à l'alpinisme, casque et baudrier obligatoires.

## **Pathologie liée à l'altitude**

### **LE MAL AIGU DES MONTAGNES (MAM)**

A 3 000 m, la pression atmosphérique a baissé d'un tiers, à 5 800 m elle n'est plus que la moitié de la pression au niveau de la mer; le nombre de molécules d'oxygène a diminué dans la même proportion : on se trouve en état d'hypoxie.

La manifestation la plus bénigne pourra se limiter à des maux de tête, diminution de l'appétit, vomissements, insomnies, qui apparaîtront après 6 ou 8 heures au-delà de 3 000 m. Un cachet d'aspirine pourra les faire disparaître progressivement.

La forme aiguë du mal des montagnes est l'œdème pulmonaire (ou l'œdème cérébral) : la pression augmente dans les artères pulmonaires, la membrane qui sépare l'air et le sang est fragilisée et laisse filtrer du plasma qui envahit l'alvéole pulmonaire (ou les cellules cérébrales). Il faut redescendre la victime le plus rapidement possible.

Les séquelles peuvent être graves. Un œdème des mains, des chevilles et des jambes, moins grave, peut également se produire : ils disparaîtront, en général, en 2 ou 3 jours si l'on ne reprend pas d'altitude. Parfois la mort peut survenir rapidement.

#### **Prévention**

Ces maux, parfois extrêmement graves, sont dus à une mauvaise acclimatation. La rapidité avec laquelle on s'habitue à l'altitude dépend de nos chromosomes et non pas de notre technique alpine. La bonne acclimatation demande du temps; une marche d'approche longue le permet : il faut compter 5 jours au minimum, pour passer, sans risques, de 3 000 m à 5 000 m.

Aucun moyen ne permet de s'acclimater plus vite : on peut simplement diminuer les facteurs qui ralentissent la bonne acclimatation en s'hydratant correctement, pour empêcher le sang de devenir plus épais et favoriser l'arrivée d'oxygène aux cellules.

**Un bon conseil: en montagne, boire toujours beaucoup!**

# Evaluation de l'importance de quelques phénomènes dans la pratique des sports de montagne

## ESSAI D'EVALUATION DE L'IMPORTANCE RELATIVE DE QUELQUES PHENOMENES METEOROLOGIQUES DANS LA PRATIQUE DE QUELQUES SPORTS DE MONTAGNE

	Brouillard	Vent	Orage	Chute de neige	Pluie	Baisse brutale de température
Alpinisme	***	**	●	généralement ) sinon ***	**	***
Ski de fond sur piste	*	*	)	*	**	**
en randonnée	***	**	)	**	**	**
Ski-alpinisme	***	***	***	***	**	**
Randonnée pédestre sur sentier	*	*	***	*	**	***
hors sentier	***	*	●	**	**	***
Vélo tout-terrain	*	*	***	généralement ) sinon ●	**	***
Spéléo	)	)	●	)	●	)
Vol libre	●	***	●	**	**	**
Canoe-kayak	)	)	●	)	*	**

- Pratique impossible ou totalement déconseillée
- \*\*\* Phénomène très important sur le plan sécurité
- \*\* Phénomène moyennement important (question de confort plus que de sécurité)
- \* Phénomène peu important
- ) Phénomène secondaire, ou généralement sans objet pour le sport considéré.

NOTA : la combinaison de 2 ou plusieurs de ces phénomènes constitue souvent un facteur aggravant.

# En cas d'accident

## EVITER LA PANIQUE - GARDER SON CALME

- donner l'alarme auprès du plus proche service public en fournissant toutes les précisions possibles sur la nature et le lieu de l'accident.
- utiliser les signaux de détresse.
- prendre des dispositions pour ne pas laisser le blessé seul.
- éviter qu'il ne prenne froid.
- l'alarme doit être donnée auprès des services de secours en montagne, auprès des gendarmeries, des gardiens de refuge, des personnes susceptibles de répercuter cette alerte aux responsables des secours,
- lorsqu'une alarme a été déclenchée, tout renseignement complémentaire recueilli doit être transmis aux services de secours.
- la découverte ou le retour par leurs propres moyens des personnes recherchées doivent être immédiatement signalés aux services compétents.

## SIGNAUX INTERNATIONAUX D'ALARME EN MONTAGNE



NON / NEIN / NO

Nous n'avons besoin de rien.  
Wir brauchen nichts.  
We don't need anything.



OUI JA YES

Nous demandons de l'aide.  
Wir bitten um Hilfe.  
We need help.



Danger d'avalanche généralisé.  
Vorsicht Lawinengefahr.  
Beware of avalanches.



Danger d'avalanche localisé.  
Vorsicht örtliche Lawinengefahr.  
Beware of local avalanches.

FIN. des

Articles transmis par Henri FERRIERE

S K I : Avant le départ des BRETONS

=====

L'HEURE DES RECOMPENSES

Pour terminer officiellement la classe de ski (échange PLOUEC-DU-TRIEUX et CORPS) tous les enfants et leurs accompagnateurs ont reçu les insignes qu'ils avaient mérités en passant les tests avec les moniteurs de SUPERDEVOLUY.

Tous les enfants ont été récompensés et ont apprécié le goûter qui leur a été offert et servi par les membres du Club du 3è Age.

Le lendemain c'était le retour vers la BRETAGNE, mais tous sont repartis avec le souvenir des moments merveilleux passés avec les Corpatus. Après leur départ, CORPS semblait bien triste.



Ils ont obtenu : le flocon, le cristal ou la 1ère étoile.



Les 2ème et 3ème étoile, fléchette ou flèche de bronze.

## Tradition - LES ROIS AU CLUB DU 3ème AGE

Mardi 7 Janvier, les responsables du club du 3ème age, avaient convié leurs membres à venir partager la pogne des rois.

Ils ont répondu nombreux à cette invitation et se sont retrouvés avec plaisir pour échanger leurs voeux, en ce début d'année. Voeux de bonheur et de santé, et aussi souhaits de sorties, voyage et autre réalisation au sein du club qui en 1992 atteint sa quinzième année d'existence.

Le sort a désigné plusieurs rois et reines, qui ont profité de leur royauté éphémère, avant de s'affronter à la belote, au scrabble, ou de se regrouper pour discuter, comme tous les mardis après midi.



---

## 3<sup>e</sup> AGE ■ Assemblée générale du club



CARNET ROSE

C'est avec joie, que nous avons appris la naissance de:

LAURIANE                    fille de Thierry et Martine ANDRE  
petite-fille de Mr et Mme Louis JAMIER, du COIN.

SEGOLENE                    Fille de Claire et Francis DELOR  
petit-fille de Mr et Mme Louis DELOR.

FLORENT                    fils de Mr et Mme Eric BALME, PHARMACIEN.

SINCERES FELICITATIONS AUX PARENTS ET MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR AUX BEBES.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de:

Marcel ROUSSET                    Époux de Mme Marcelle ROUSSET  
Père et beau-père de Hugnette et Roger CHAMBARD  
Gilberte et Gilbert FAURE, Roger et Marie-Thérèse  
ROUSSET, Raoul ROUSSET et de René ROUSSET.

Père Henri COSTICU                    Ancien archiprêtre de CCRPS.

Elie FALLAVEL                    domicilié Immeuble "LE FAROT"

Ernest ANDRIEUX                    de Saint Julien, Ancien Maire de la Salette.  
Père et beau-père de Mme et Mr Georges TURINI,  
Mr et Mme Marc ANDRIEUX et de Mr et Mme Georges  
ANDRIEUX, beau-frère de Mr et Mme G. BARNECUD.

Edouard BOUGEARD                    Père Du Père Hervé BOUGEARD, Recteur du SANCTUAIRE.

Mr l'Abbé Pierre MAZET                    Curé de VALBONNAIS, qui assurait la Messe à CORPS,  
un Dimanche par mois.

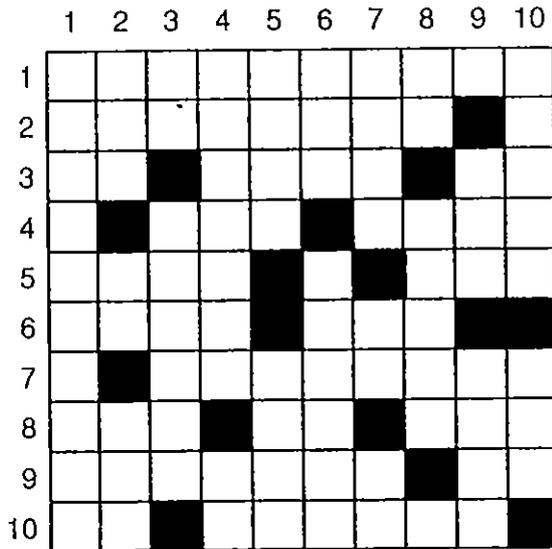
Jules GROS                    époux de Mme Yvette GROS, père et beau-père de  
Mr et Mme André GROS et de Josette et Jacques  
PIERSON.

Maurice MAUGIRONT                    Ancien Maire de QUET en Beaumont  
Père de Mme Sylvette RIGLET, Melle Yvonne MAUGIRONT  
père et beau-père de Mr et Mme Luc MAUGIRONT.

Raymond MARTIN                    Frère et beau-frère de Mr et Mme Lucien MARTIN,  
frère de Mme Simone PONS DE VINCENT.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos bien  
sincères condoléances.

# Mots à Croiser



**Horizontalement :**

1. grand singe d'Asie - 2. austérité - 3. possessif ; emploi ; article - 4. près de ; point lumineux - 5. peut-être bon ou mauvais ; on prie pour elle - 6. chef ; vaste étendue - 7. moitié d'année - 8. personnel ; on le fête quand il est nouveau ; penaud - 9. chimères ; pronom - 10. article étranger ; classée.

**Verticalement :**

1. exclusion - 2. élément d'une poulie ; note ; oui ancien - 3. salut (phonétique) ; liberté - 4. nymphe de la mer ; champion - 5. ennemi du régime ; cherche l'étoile - 6. poil sans tête ; occasionner - 7. indiens ; symbole de l'einsteinium ; adverbe - 8. règle ; portions - 9. sigle ; objet d'imprécations - 10. marin d'eau douce ; d'un auxiliaire.

Solutions  
en page "Cuisine"

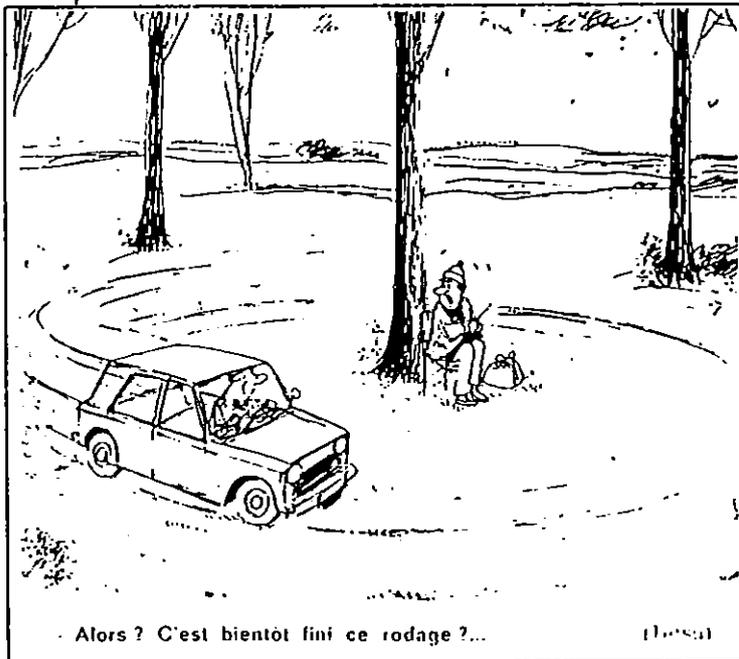
# HUMOUR



Tu peux te vanter d'avoir fait la conquête de mes parents.  
(A. Harvec)

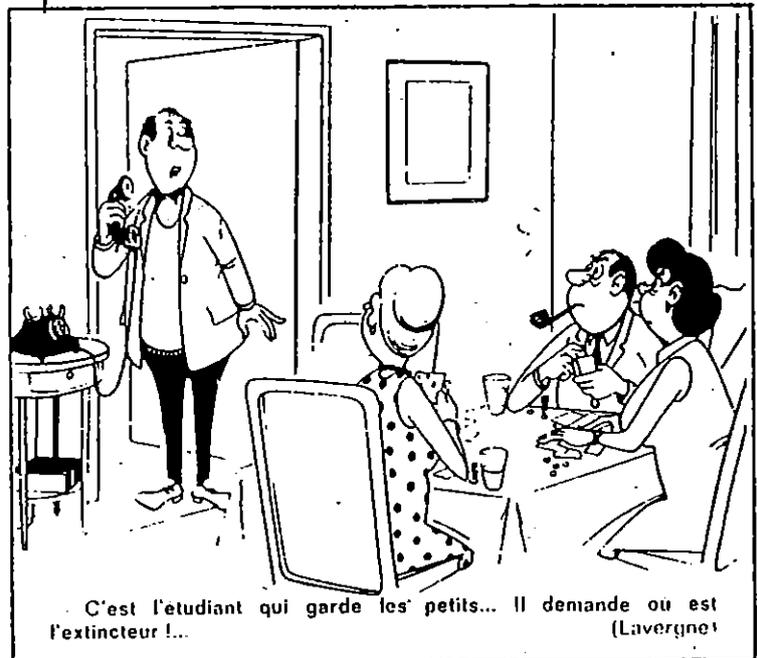


Vous avez bien fait de passer !.. Vous les avez sur le nez !  
(Sattel)



Alors ? C'est bientôt fini ce rodage ?...

(Pessa)



C'est l'étudiant qui garde les petits... Il demande où est l'extincteur !..  
(Lavergne)